

DECLARATION DE TRANSPORT DE PASSAGER
(pescatourisme – hors activité pescatourisme (1))
OU DE PERSONNEL SPECIAL (1)

Je soussigné : (nom, prénom):
Armateur - Patron **(1)** du navire (nom du navire) :
Immatriculé sous le n° :
Genre de navigation (et type de pêche, le cas échéant) :

Déclare embarquer

DEPART : PortDateHeure
RETOUR : PortDateHeure

ZONE FREQUENTEE :

Sous ma responsabilité, les personnes suivantes :

NOM	PRENOM	AGE	SEXE

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire est en cours de validité ;
- que le nombre de passager(s) ou de personnel spécial embarqué(s) n'excède pas celui figurant sur le permis de navigation ;
- que le nombre total de personnes embarquées (équipage + passagers ou personnel spécial) n'excède pas celui figurant sur le permis de navigation ;
- être à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- avoir contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) (art. 5235-1 code des transports) ;
- que l'équipage satisfait aux conditions pour exercer la profession de marin telles que prévues par le code des transports (art.L5521-1 et suivants) ainsi qu'à la décision d'effectif du navire ;
- qu'une instruction sur le maniement des équipements de sauvetage et sur les actions à mener en cas de sinistre systématique sera effectuée avant le départ ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque passager ;
- Si pescatourisme, respecter les dispositions réglementaires en vigueur pour mon navire ;
- que le(s) passager(s) ne participeront pas à l'exploitation du navire, sous peine de constituer un cas de travail dissimulé, délit passible de sanctions pénales accompagnées de sanctions administratives ;
- avoir fourni au service de gestion du rôle une autorisation parentale pour les mineurs.

Fait à le

Signature :

En quatre exemplaires dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux affaires maritimes (fax 02.99.40.68.35)
- 1 pour dépôt avant départ au cross concerné (fax 02.97.29.34.29)
- 1 détenu par l'armateur ou son représentant à terre
- 1 détenu à bord

Nota : *personnel spécial* : toute personne qui est employée à bord en raison des fonctions spéciales du navire ou des activités spéciales exercées à bord (exemple : personnel scientifique).

(1) Rayer la mention inutile